



Fête de Carnaval

L'Association Communale de Foussemagne organise un carnaval dans les rues de Foussemagne le

dimanche 6 mars

Départ à 15h30 devant la mairie

pour un petit défilé dans le centre du village, accessible à tous.

Petits et grands, mettez vos plus beaux déguisements et rejoignez-nous pour ce moment festif !

L'arrivée du défilé aura lieu devant l'école. Une vente de beignets et de boissons est également prévue. Prévoyez de la monnaie.

Merci de ne pas lancer de confettis sur la voie publique mais uniquement sur le parking de l'école.



Les soirées et après-midi jeux du club

Le club de jeux de l'association accueille petits, grands, novices et habitués, chaque mardi à partir de 20h à la salle des associations en mairie. Les jeux de société modernes couvrent une large gamme de catégories et plusieurs niveaux d'accessibilité qui sauront vous séduire : jeux d'ambiance, jeux familiaux ou encore experts, coopératifs, compétitifs, plateaux, cartes...

Des après-midi de week-ends sont désormais consacrés à de « gros jeux ».

L'adhésion annuelle pour les + de 10 ans est de 15 €.

Renseignements auprès de Monsieur Jean-Baptiste Giniaux : jbginiaux@hotmail.fr ou 06.72.39.13.71



Location de la Maison des Arches

Les tarifs de location de la salle des fêtes évoluent. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour de plus amples renseignements sur les modalités de réservation.

	Habitants	Extérieurs
1 jour	200 €	400 €
Week-end	300 €	600 €

	Vaisselle	Ménage
Options	50 €	150 €

Verre du souvenir : la salle est mise à disposition gratuitement 24h pour la famille du défunt résidant dans le village.

Juin, juillet, août : occupation jusqu'à 23h maximum par respect pour le voisinage.



Commande groupée d'énergie

La mairie souhaite prendre le pouls d'un potentiel intérêt des habitants pour une commande groupée de fioul ou de granulés de bois (pellets) en vue d'obtenir un meilleur tarif. Vous pouvez vous manifester auprès du secrétariat en indiquant **vos coordonnées, le type d'énergie et la quantité prévisionnelle**. N'étant qu'au stade d'étude de faisabilité, les informations que vous transmettez ne vous engagent pas. Si et seulement si les quantités sont suffisantes, nous pourrions réaliser ce projet (commande idéalement en juin).



La Pause Créole

Depuis le 11 février, le food truck "La Pause Créole" de Clara Masson est installé chaque vendredi à partir de 18h sur la place du Moulin. Vous pourrez déguster une large gamme de produits frais et de plats de la cuisine typique réunionnaise. Nous lui consacrerons bien entendu un article plus détaillé dans une prochaine tribune des commerçants.



Ce camion remplace celui d'« Hichtoire de pizzas ». Ce dernier a décidé d'arrêter son activité à Fousse-magne. Vous pouvez néanmoins le retrouver chaque vendredi à Fontaine, place de la mairie. Nous lui souhaitons le meilleur et le remercions pour sa bonne humeur, son professionnalisme et ses savoureuses pizzas.

Rappel :

Mercredi soir : Il Baglio pour les pizzas

Jeudi soir : QG de la Gourmandise pour les hamburgers

Vendredi soir : la Pause Créole pour voyager

Tous les jours : Le Relais d'Alsace pour des plats traditionnels succulents

Et pour l'apéro, ça se passe au Petit Moulin !



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; facebook.com/mairiedefousse-magne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

Blason pour le centenaire du département

Dans le cadre du centenaire du Territoire de Belfort, le comité des fêtes de Belfort a sollicité mi-janvier les 101 communes du département pour qu'elles reproduisent en peinture leur blason, sur une planche normalisée.

Un grand merci à Laurent et Élise Cloet, père et fille. Ils se sont portés volontaires pour relever le défi et réaliser avec brio cette œuvre après de nombreuses heures de dessin, de peinture et de vitrification.

Le blason représentera fièrement notre commune tout au long de l'année 2022 lors de manifestations du centenaire du Territoire de Belfort. Il ornera dans un premier temps, avec ceux des autres communes, un **char de la parade du carnaval de Belfort le dimanche 27 mars**.



Centenaire de notre Département

En 2022, le Département du Territoire de Belfort fête son centenaire. Plus jeune département de France, la plupart des départements ayant fêté leurs 230 ans en 2020, **le Territoire de Belfort célébrera cet anniversaire en proposant de nombreux événements et festivités à compter du 11 mars**. L'occasion pour tous de découvrir ou redécouvrir l'histoire singulière d'un département aux multiples facettes et de faire rayonner le Territoire du Lion au-delà de nos frontières.

Vous pouvez consulter l'histoire de notre département, redécouvrir le Territoire actuel, parcourir l'agenda des manifestations, retrouver ses temps forts à l'adresse centenaire90.fr



Dégradation à l'aire de jeux de la place du Moulin



Plusieurs incivilités ont été constatées ces derniers temps sur la place du Moulin : portillon plié, éléments de jeux cassés. Nous attirons votre attention sur le fait que les réparations induites représentent un coût pour la commune et donc pour les habitants. Il est essentiel de respecter certaines règles d'utilisation.

L'aire de jeux est réservée aux enfants de 2 à 12 ans sous la surveillance et la responsabilité des personnes qui en ont la garde.

L'aire de jeux est interdite aux vélos, rollers, skateboard, cyclomoteurs, quads et motos.

Les animaux domestiques peuvent accéder à l'aire de jeux tenus en laisse, sous le contrôle de leur maître et sous réserve de n'y laisser aucune déjection.

L'aire de jeux est interdite à toute personne en état d'ivresse, sous l'emprise de stupéfiants ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être une source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

Le public est tenu de respecter la propreté de l'aire de jeux. Les débris doivent être déposés dans la poubelle prévue à cet effet.

Message d'Enedis sur l'élagage

L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

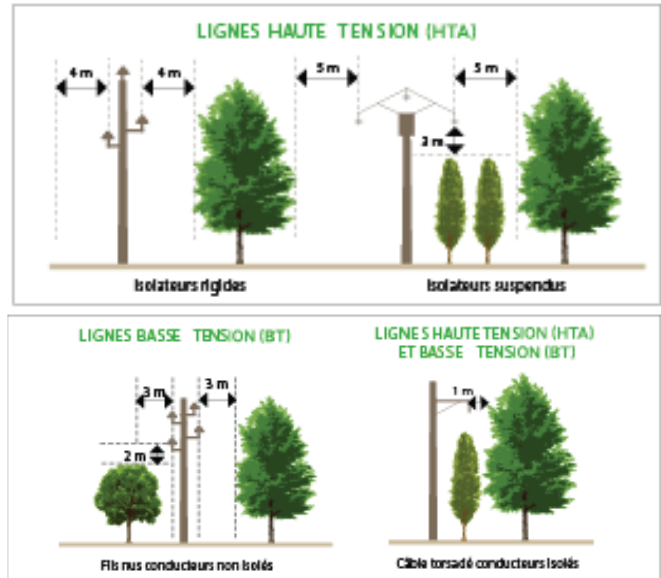
Particuliers, collectivités, industriels sont tous concernés pour minimiser les coupures, microcoupures et les chutes de tension.

A la charge du propriétaire :

- La plantation de l'arbre est postérieure à l'implantation de la ligne
- Le réseau est situé en domaine public et l'arbre en domaine privé
- L'arbre est en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation

Dans ces cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou par une entreprise agréée de son choix et à ses frais. Il est important de prendre contact au préalable avec Enedis et d'adresser une demande de DT DICT sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Dans les autres cas, **Enedis assure l'élagage des végétaux à sa charge**. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée, chaque propriétaire en est informé préalablement.



Défibrillateur

Nous vous rappelons la présence d'un défibrillateur automatisé externe situé près de l'entrée de la mairie au 11 rue d'Alsace. Celui-ci est accessible à tout citoyen en cas de besoin.

La défibrillation consiste à envoyer un choc électrique à travers le cœur pour lui permettre de restaurer son activité et son rythme. Le défibrillateur automatique donne les consignes oralement, reconnaît automatiquement si la personne doit bénéficier d'un choc et le délivre quand c'est nécessaire.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes



Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Pour faire un don :

C'est ici : <https://don.protection-civile.org>

ou par virement :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684

BIC : CMCIFR2A

**Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci
93500 Pantin**

Contact : 01.41.21.21.21 ou

mission.ukraine@protection-civile.org

Soutien de CCE Synergico

Présente en Ukraine et en Moldavie, la plus grosse entreprise de notre village souhaite apporter son aide et son soutien aux réfugiés ukrainiens avec une collecte de vêtements femme, enfant et adolescent.

La mairie s'associe à l'AMF, à la Protection Civile, ainsi qu'à l'action de CCE. Toute personne souhaitant apporter une contribution matérielle utile, pourra la déposer en mairie qui s'assurera de sa bonne distribution.

Les besoins :

Logistique : lits de camp, sacs de couchage, couvertures de survie, vêtements, matériel électrique (projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits image : mairie de Fosseumagne

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Fosseumagne

Hygiène : gels et savons corps, dentifrices, brosses à dents, couches et lait maternisé, médicaments non périmés, rasoirs et mousses, serviettes hygiéniques

Secours : gants à usage unique, masques chirurgicaux, matériel de suture, blouses, bandages élastiques, garrots, lecteurs à glycémie, pansements, solutions antiseptiques, matériel médical (respirateur, défibrillateur, moniteur...)

Les Ukrainiens vous remercient

A la rencontre de nos commerçants et artisans :

IL BAGLIO PIZZA

Depuis septembre 2021, il occupe chaque mercredi, à partir de 17H, la place du moulin avec son camion « Il Baglio Pizza » : il s'agit de Vincent Behra.

Vincent, 50 ans, marié et papa de 3 enfants, confectionne avec passion un large choix de pizzas, petites ou grandes, et la plupart à moins de 10€. Elaborées à partir de produits frais avec une pâte et une sauce tomate « maison », les pizzas sont cuites dans la plus pure tradition : au feu de bois.

Vincent, de formation bouchère, a intégré il y a plusieurs années l'industrie automobile, mais sa passion pour les métiers de bouche et le contact avec ses clients lui manquaient.

Il y a 8 ans, passionné de pizza, il a décidé d'en faire son quotidien. C'est ainsi qu'il a créé son entreprise pour confectionner et délivrer ses pizzas dans les communes du Grand Belfort telles que Vétrigne, Cravanche, Offemont et maintenant Fosseumagne.

Pour vos commandes, vous pouvez joindre Vincent au 07 81 40 17 10.



Commune de Fosseumagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fosseumagne - www.fosseumagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ou secretariat@fosseumagne.com

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h